



# Vide grenier – Brocante du Dimanche 13 Septembre 2026 Stade de Villebarou

## Bulletin d'inscription pour les exposants (Réservé uniquement aux particuliers)

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le ..... Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ ml (Minimum 10€ les 5 ml possibilité de réserver plusieurs emplacements)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

## Règlement du vide grenier – Brocante de l'ESV du Dimanche 13 Septembre 2026 – 7h30 à 16h30

**Article 1:** La manifestation est organisée par les membres de l'ESV sous couvert de la mairie de Villebarou.

**Article 2:** Pour avoir accès à l'emplacement et seront considérées comme exposants les personnes qui auront dûment rempli les formalités administratives et s'être acquittés de leur inscription (chèque à l'ordre de l'ESV).

**Article 3:** Arrivée des exposants de 6h30 à 7h30. Les exposants sont placés par le service d'organisation.

**Article 4:** Le vide grenier – Brocante est organisé de 7h30 à 16h30. Pour les exposants le départ ne sera pas possible avant 16h00.

**Article 5:** Les organisateurs ne sont pas responsables des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

**Article 6:** La vente par les enfants est autorisée sous la responsabilité d'un adulte.

**Article 7:** Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui. Ils doivent donc être couvert par leur propre assurance (responsabilité civile).

**Article 8:** Les exposants doivent repartir avec leurs déchets et articles invendus et ne rien laisser sur leur stand  
À la fin de la journée.  
Merci.

**Info:** Une buvette, Restauration  
Seront assurées par les organisateurs.

**Zone réservée à l'ESV**

**N° de Registre**

|\_|\_|\_|\_|

**N° des Emplacements attribués**

|\_|\_|\_|\_|

Réservé au Comité d'Animation

## Vide grenier – du Dimanche 13 Septembre 2026 Stade de Villebarou

**Organisateur : Association de ETOILE SPORTIVE VILLEBAROU**

Adresse : 21 Rue des Ecoles 41000 VILLEBAROU



**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS** (Réservé uniquement aux particuliers)  
se déroulant le **Dimanche 13 Septembre 2026** à Ville: **VILLEBAROU**

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R 321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Tarif : 10 € les 5 ml - Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation